

Document de travail pour les membres du conseil UTR

A partir de documents de différentes sources (UCR CFDT, commission des affaires sociales de l'AMF (Association des Maires de France), CNSA, ARS...), la commission Protection sociale de l'UTR, lors de sa réunion du 27 mars 2025 a étudié les principaux sujets évoqués, afin de faire des propositions d'action au conseil UTR du 22 avril 2025 qui devra prendre des décisions.

1er point évoqué : les EHPAD

« FONDS D'URGENCE DE 300 millions »

Dans la loi de financement pour la Sécurité Sociale, est prévue une aide exceptionnelle de 300 millions, sous forme de « fonds d'urgence » pour les EHPAD

Extrait du document de l'AMF : « Dans un contexte où la situation financière des Ehpads est critique – plus de 80 % d'entre eux sont en déficit –, ce fonds d'urgence est évidemment bienvenu. Mais cela ne veut pas dire qu'il est suffisant, loin de là : selon le Collectif des maires et territoires en résistance pour le grand âge, initié par des maires bretons, ce sont plutôt 10 à 12 milliards d'euros qui seraient nécessaires pour sortir de la crise.

Il reste en plus à savoir si les Ehpads gérés directement par les communes et les intercommunalités, via les CCAS et CIAS, vont bénéficier de cette aide. Le précédent fonds d'urgence adopté dans la LFSS pour 2024, de 100 millions d'euros, avait en effet principalement été fléché vers les Ehpads associatifs. L'AMF et l'Unccas vont inviter les CCAS à se rapprocher des commissions départementales chargées d'attribuer ces fonds. »

« FUSION des sections « soins » et « dépendance » des EHPAD »

La loi de financement de la Sécurité sociale 2024 permet aux départements volontaires de rentrer dans une expérimentation concernant la tarification des Ehpads avec la fusion des forfaits soins et dépendance. 23 départements ont candidaté. (Pour notre Région, il y a le Pas de Calais, mais pas le Nord).

Le PLFSS 2025 revoit la durée de cette expérimentation, passant d'une durée de 4 ans à partir du 1er janvier 2025, à une durée de un an et demi à partir du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2026.

À côté du « tarif journalier afférent à l'hébergement », ne coexistera qu'un forfait global unique relatif « aux soins et à l'entretien de l'autonomie » fixé pour chaque établissement par l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Le Décret n° 2025-168 du 20 février 2025 précise les façons de déterminer et d'allouer ce forfait global. Seront concernés : les Ehpads, les petites unités de vie (PUV) et les établissements de soins de longue durée (ESLD).

(Voir RM de mars 2024 page 11 et Irex n° 51 du 17 mars 2025)

« Un risque d'augmentation du reste à charge pour les résidents dans les EHPAD »

L'article 24 de la loi du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie instaure une possibilité, pour les établissements totalement ou partiellement habilités au titre de l'aide sociale à l'hébergement (ASH), d'opter à des tarifs différenciés après en avoir informé le conseil départemental.

Le décret d'application n°2024-1270 du 31 décembre 2024, très attendu par les départements et les fédérations représentant les établissements, est un risque pour une partie des futurs résidents.

La CFDT a voté contre lors de la présentation du projet à la CNSA et au Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA).

(Voir RM de 3/25 page 12 et Irex adressé par mail le 9/1/2025).

Proposition de la commission protection sociale :

- Alerter les adhérents, ceux qui siègent dans les CVS, les militants qui sont dans les CCAS et ceux qui siègent au CDCA

Pour le 3^e point nous pouvons reprendre les questions de l'UCR :

Quelle application par le conseil départemental ? Quels établissements rentrent dans le dispositif ? Quelles conséquences pour les résidents ? ...

Comme le propose l'UCR nous pourrions aussi rencontrer le syndicat CFDT Santé sociaux pour travailler ensemble sur ces questions.

- rencontrer les députés sur ces différents sujets et les maires qui gèrent des EHPAD dans leur commune.

Pour cela la commission propose de travailler sur un projet avec les idées et demandes qui devront être développées auprès des députés et maires.

2^e point évoqué : l'avenir des CLICS ou relais autonomie

« La commission des affaires sociales de l'AMF a également été l'occasion de relayer une alerte de l'Association nationale des coordinateurs et coordinations locales, qui fait état de « *menaces croissantes sur la pérennité des Centres locaux d'information et de coordination (Clic)* ».

Les Clic s'inquiètent notamment de voir certains départements réduire, voire totalement supprimer les financements, ce qui pourrait conduire à la disparition de certaines de ces structures, qui jouent pourtant un rôle indispensable auprès des familles les plus démunies, des personnes âgées fragiles, des personnes en situation de handicap, et qui travaillent en bonne intelligence avec les communes et les CCAS ».

Sur le territoire de l'UTR nous siégeons dans 3 CLICS :

- Coeur de Métropole (ancien CLIC Nord Ouest) où la CFDT était représentée par Bernard Tettelin, mais Bernard est décédé en 2024 et nous n'avons plus de militant dans ce CLIC
- Lys-Tourcoing où la CFDT est représentée par Marie Antoinette Béghin
- Eolys où la CFDT est représentée par Jacques Bouché

Proposition de la commission protection sociale :

Demander un rendez-vous avec les directeurs de ces 3 CLICS pour les rencontrer, afin de cerner la situation et voir si l'UTR a une action à mener, et si oui, auprès de qui ? :
interpellation des communes, des CCAS, de la MDPH, qui sont en lien avec les CLICS ?
Interpellation du département, de l'ARS ?....

3è point évoqué : Centres ressources territoriaux (CRT)

extrait d'infos du 30 janvier 2025 reçues de l'ARS (Agence Régionale de Santé)

« **L'ARS finance 15 nouveaux Centres ressources territoriaux (CRT) dédiés aux personnes âgées en perte d'autonomie et vivant à domicile.** Gérés par des EHPAD ou des services à domicile, les CRT favorisent le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie, grâce à un accompagnement renforcé, en améliorant la qualité et la continuité des soins et en promouvant la coordination des ressources locales.

15 nouveaux centres ont été autorisés et financés par l'ARS en ce début d'année, ce qui porte à 33 le nombre de CRT en activité dans la région.

En 2025, un nouvel appel à projets permettra d'améliorer encore le maillage territorial avec 10 centres supplémentaires.

Pour ce qui concerne le territoire de l'UTR, il n'y a que 3 CRT :

- EHPAD Les Acacias - CCAS Tourcoing, Roubaix-Tourcoing, porteur de 2 CRT
- Résidence Les Orchidées - Groupe Orchidées, Lille sud-est, CRT

Proposition de la commission protection sociale :

Afin d'avoir plus de renseignements sur ces CRT et pouvoir donner l'info à nos adhérents et personnes âgées, la commission propose qu'un contact soit pris avec les EHPAD concernés par cette gestion, par les ULR de Roubaix-Tourcoing pour Les Acacias et l'ULR de Lille pour Les Orchidées.